

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2020**REUNION PUBLIQUE DU 28 MAI 2020**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 28 mai 2020 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M. le Gouverneur.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA. – M. NAVET et Mme CRAEN pour raisons de santé.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE.- Mme FRANCOIS et Mme MARECHAL arriveront en retard.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ.- Tous présents.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- inaudible.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Tout le monde présent.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé**

III.- Communication de M. le Président.

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé ainsi que l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, l'ordre du jour des questions d'actualité ainsi qu'une communication du Collège provincial.

Je souhaite un bon retour à notre collègue Yves DERWAHL. Bienvenue parmi nous.

Une communication de service dont on vient de nous faire part, il semblerait qu'il y ait un problème avec les cartes de parking...

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 février 2020. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 février 2020).

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Eloge funèbre de Monsieur André HADESTAINE, Greffier provincial honoraire

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour.

Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues,

M. André Haudestaine, Greffier provincial honoraire de la Province de Liège, né à Ciplèt le 5 janvier 1933, s'est éteint le 25 avril dernier, à l'âge de 87 ans.

M. Haudestaine sera nommé Greffier de la Province de Liège en remplacement de M. Henri DEREZE, admis à la retraite, le 1^{er} juillet 1974. Il abandonnera néanmoins cette haute fonction lorsqu'il devient Chef de Cabinet du Ministre de l'Intérieur Henri Boel de juin 1977 à février 1979. Il restera ensuite en place jusqu'en 1993.

Ceux qui l'ont connu ont de lui le souvenir d'un homme bûcheur et tenace. Soucieux du moindre détail et exigeant, il arrivait à motiver chaque fonctionnaire avec qui il œuvrait, partageant avec lui son savoir son expérience.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2020

Egalement Président de l'Association intercommunale pour l'exploitation du Circuit de Spa-Francorchamps il développera la notoriété de cette compétition aujourd'hui mondialement connue.

Titulaire de la Croix civique de 1^{ère} classe, Officier de l'Ordre de Léopold et Commandeur de l'Ordre de la Couronne, nous rendons hommage aujourd'hui à un haut fonctionnaire et à une personnalité qui ne laissait personne indifférent.

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances à sa famille.

Je vous demande de bien vouloir vous recueillir quelques instants en sa mémoire.

VI.- Communication du Collège provincial au Conseil provincial

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour.

Je donne la parole à M. le Député provincial – Président Luc GILLARD pour la Communication du Collège provincial. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial – Président.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Chers collègues. Depuis le début de la pandémie, la Province de Liège a réinventé son organisation interne pour poursuivre son rôle essentiel de service public.

L'heure n'est évidemment pas encore aux bilans exhaustifs et définitifs. Cependant un premier état des lieux concernant la période de confinement strict peut être posé et venir compléter les informations déjà en votre possession.

Depuis le 4 mai dernier, nous sommes entrés dans une phase de déconfinement progressif qui devrait nous amener vers une nouvelle normalité.

Toutes les mesures d'organisation interne ont été prises dans le respect des recommandations des autorités fédérales, communautaires et régionales et dans le souci de protéger au mieux tous les agents qui devaient poursuivre leur travail en présentiel. Ceux-ci sont à saluer tout particulièrement pour avoir assuré la continuité des services essentiels tant envers le public qu'envers tout le personnel.

Pour ne pas exagérément alourdir la séance plénière de ce Conseil provincial, je vous invite à prendre connaissance sur le portail d'une communication écrite et détaillée du Collège au Conseil relative aux diverses dispositions prises en période de confinement et lors des premières semaines de déconfinement.

Je tiens cependant, au nom du Collège provincial, à souligner, ici et maintenant, qu'une organisation de travail adaptée a été mise en place, par la Directrice générale provinciale, pour que les agents provinciaux souffrent le moins possible de ces circonstances exceptionnelles.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2020

C'est ainsi que tant leur situation administrative que pécuniaire a pu être maintenue sans préjudice. Comme nous vous l'avons exposé dans de précédentes communications, nous avons également réorienté le travail d'une série de services provinciaux selon les besoins nouveaux liés à l'effort collectif contre la pandémie.

Par ailleurs, au cours de cette période de confinement, la Province a également été sollicitée par nombre de structures extérieures publiques et privées en vue d'obtenir du matériel de protection divers et varié afin de réaliser leurs missions.

Pour y faire face, fort des pouvoirs spéciaux dont il était investi, le Collège provincial à opérer à une modification budgétaire afin de dégager un budget de 5 millions d'euros au sein du budget provincial dans le but de fournir différents matériels de protection aux zones de secours, aux zones de police, à l'aide médicale urgente, au CPAS de Liège, aux maisons de repos, aux médecins généralistes et aux vétérinaires actifs sur le territoire provincial.

Nous avons tous compris que si le fonctionnement de la Province de Liège doit tendre vers un retour à la normale, celui-ci ne peut néanmoins qu'être graduel en tenant compte de l'évolution de la situation sanitaire globale.

À la suite de la réunion du Comité « Bien-être au travail » du 7 mai qui a réuni l'ensemble des interlocuteurs sociaux, le Collège a décidé de réactiver les services internes à l'administration provinciale et ce depuis le lundi 11 mai.

Actuellement, la plupart des agents provinciaux ont repris le travail en présentiel, au moins partiellement et cette proportion va continuer à croître rapidement. Cela permet aujourd'hui d'affirmer que la Province de Liège est à même d'assumer toutes les missions qui étaient les siennes avant le 12 mars dernier.

Pendant cette gestion de crise, la transparence, la concertation et la communication a été constante. Les réponses à apporter ont été collectives et doivent le rester tant cette situation appelle au rassemblement des énergies, des idées et des volontés pour avancer chaque jour un peu plus vers une société sans coronavirus.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Pour votre information, les services impriment en ce moment la communication complète qui va vous être distribuée.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président.

VII. Questions d'actualité**Document 19-20/A46 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la crise COVID et le soutien aux Communes**

M. LE PRESIDENT. – Pour la première question, référencée 19-20/A46, je donne la

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2020

parole à Mme MONVILLE.

Mme Marie MONVILLE, Conseillère provinciale (à la tribune). - Mesdames et Messieurs les Députés,

La période que nous traversons est inédite et exceptionnelle pour chacune et chacun d'entre nous.

Elle l'est aussi pour les communes. Il est encore prématuré de chiffrer précisément l'impact des mesures de confinement sur les finances publiques locales mais on peut d'ores et déjà identifier les recettes les plus touchées, à court et moyen termes, et constater la répercussion des mises aux normes de sécurité sanitaire et de la relance sur les dépenses.

Tout cela pèse lourd.

Un vent mauvais soufflait déjà sur les finances communales avant cet événement ; les mesures régionales et fédérales, à charge des pouvoirs locaux, se succédant. La pression est à son comble.

L'autorité régionale a bien déployé une aide financière à l'achat, par les Villes et Communes, de masques pour leur population, et proposé des compensations aux pouvoirs locaux invités à suspendre les taxes communales auprès des secteurs les plus impactés. Des aides bienvenues mais très partielles.

Nous n'avons pas connaissance, actuellement, de mesures d'aides de la Province, via LEM, en faveur des communes pour leur permettre de faire face à ce contexte de crise. Le Groupe cdH/CSP estime que la marge financière provinciale affectée à la supracommunalité devrait dépasser les 10% du fonds des provinces, au vu du caractère exceptionnel de la situation et ce indépendamment des décisions du Ministre DERMAGNE à forcer les Provinces à financer 20% des Zones de Secours en 2020.

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT. – Pour la réponse, l'invite M. le Député provincial - Président à la tribune.

M. Luc GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune). – Merci M. le Président.

Donc, comme vous l'avez peut-être entendu dans la communication faite en provenance du Collège vers le Conseil. Vous avez dû retenir que finalement la Province avait décidé d'affecter a minima un budget de 5 millions. Certes, elle n'a pas découpé ce montant en 84 morceaux au prorata des populations des communes mais elle l'a fait à destination d'un certain nombre de services qui sont rendus à la population de ces communes puisque vous l'avez entendu cet argent était destiné à fournir du matériel aux Zones de Secours, aux Zones de Police à l'aide médicale urgente, les médecins généralistes, les vétérinaires, et j'en passe...

C'est déjà un montant conséquent et celui-là est venu en complément, je dirais de ce

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2020

que la Province fait au travers de la supracommunalité, aux travers, comme vous l'avez un peu signalé, des conférences d'arrondissement où la Province est un bailleur de fonds à côté des communes et au travers de Liège Europe Métropole qui est l'association faitière. Elle s'est réunie pas plus tard qu'hier et elle a pris une décision en la matière, je vous parlerai plus tard du Ministre DERMAGNE et des nouvelles impositions que nous impose la Région mais si on parle des moyens qui sont mis en supracommunalité, qui sont donc les 10% que l'on puise au travers du fonds des Provinces et bien, les conférences d'arrondissement ont chacune choisi une manière différente, mais on leur a laissé l'opportunité, de financer une partie de ce matériel qui n'est pas le matériel dont j'ai parlé précédemment qui sont dans les 5 millions et qui sont à destination, je ne vais pas le répéter, de l'ensemble des services de proximité.

Alors ici, on va dire et pour faire simple, ce que ma mémoire me rappelle : c'est du côté de Verviers, on a plutôt choisi de financer partiellement et pour ce qui concerne Liège Métropole, on a plutôt choisi de faire financer entièrement l'achat des masques et on ne connaît pas encore totalement la position de Meuse Condroz Hesbaye. Mais il faut savoir que ce budget n'est pas extensible à l'infini et que donc, ce sera sur l'enveloppe fermée des montants en question et tout ce qui sera affecté finalement à ce remboursement d'acquisition de masques sera au détriment de projets supracommunaux inévitablement.

Alors venons-en peut-être à la lettre reçue du Ministre P-Y. DERMAGNE, il était concomitant à votre dépôt de question et comme vous l'avez dit il imposera pour l'année 2020 de suppléer à au moins 20% du montant que les communes affectaient aux Zones de Secours.

Pour vous donner un chiffre, et si on table sur la méthodologie choisie, parce qu'aujourd'hui c'est une annonce, un jour cette annonce se transformera en un texte qui sera passé au sein du Parlement Wallon et qui nous précisera la méthodologie exacte mais on doit comprendre aujourd'hui comment les choses devraient s'organiser, on doit partir du chiffre qui était l'ensemble de ce que les communes mettaient comme moyen à dispositions des zones grosso modo à peu près 65 millions, si vous en prenez 20%, la Province doit faire une modification budgétaire d'à peu près 13 millions. Donc additionnez tous ces chiffres... Aussi retenez que complémentaiement au fait qu'on met une certaine somme dont je vous ai parlé pour la supracommunalité, il y a aussi 10% du fonds qui était affecté déjà aux Zones de Secours et ce montant-là lui, on ne nous a pas encore expliqué s'il était intégré dans la somme globale qu'on attendra de nous ou, et c'est encore complémentaiement, parce que tout le monde feint de l'oublier on parle de la contribution fédérale, on dit qu'elle est à hauteur de 16 millions pour la Province de Liège, elle est de 65 millions pour les Communes et on oublie toujours de dire que la Province met et mettait 3,5 millions à disposition de ses Zones, alors certes elle en prenait une partie pour essayer d'organiser ce qu'on appellera et ce qu'on peut appeler le dispatching de ses zones, il n'empêche que tout ce qui n'était pas consommé dans ce processus retournait directement aux communes et ce montant-là personne ne nous précise dans quelle colonne on va le mettre. Est-ce que cela fera partie des 60 % dont on parle ou est-ce que cela viendra toujours en complément. Additionnez toutes ces sommes et vous pouvez difficilement demander à la Province de faire plus, auquel cas vous demanderiez à faire saigner des pierres...

Alors j'aimerais vous renvoyer aussi à vos Collègues qui au Parlement wallon se plaignent déjà que 60% c'est trop peu et que cela ne correspond pas, c'est les propos votre Collègue BASTIN qui dit que ce n'est pas véritablement ce qui est inscrit dans la Déclaration de

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2020

Politique Régionale. Alors je dois imaginer qu'à la fois Député régional, il est aussi municipaliste, j'espère que vous êtes provincialiste et que vous défendrez plutôt la version du 60% qui est déjà un geste conséquent et qui aura déjà des conséquences, imaginez, sur l'ensemble des budgets provinciaux puisqu'il faudra réaffecter des moyens qu'aujourd'hui nous affectons à des projets ou à des associations qui sont localisées dans des communes qui aura donc un impact sur ces budgets puisque on ne peut faire plus que ce que le budget permet.

Voilà, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Député provincial - Président. Quelqu'un souhaite t'il intervenir ? Non.

Document 19-20/A47 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la réaffectation de sites industriels désaffectés d'Arcelor Mittal.

M. LE PRESIDENT. – Pour la deuxième question, référencée 19-20/A47, je donne la parole à M. ERNST.

M. Serge ERNST, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci M. le Président. Chers Collègues,

Différents articles de presse (notamment les journaux l'Echo et la Meuse) ont fait mention récemment du mandat donné par le Gouvernement Wallon à la SOGEPa, la SPI, NOSHAQ et éventuellement NETHYS, en vue de mener une étude et formuler des propositions de réaffectation des friches industrielles de Chertal laissées à l'abandon par Arcelor Mittal. Ce mandat suppose une négociation avec l'entreprise sidérurgique. La presse fait également écho du fait que d'autres friches d'Arcelor Mittal à Seraing font l'objet du mandat ; cela porterait à environ 300 ha le périmètre d'analyse dont question est ici posée.

Le groupe cdH/CSP a déjà eu l'occasion, lors de la réunion plénière du conseil provincial du 30 avril, de réclamer au Député provincial Président un large débat provincial sur l'affectation des moyens financiers de NETHYS issus des ventes des actifs en cours. Le groupe cdH/CSP rappelle au Député provincial-Président qu'il y avait répondu favorablement et qu'il s'était engagé à organiser ce débat.

Relativement aux friches d'Arcelor Mittal de Chertal et de Seraing, le Parlement wallon a régulièrement des questions posées au Ministre BORSUS, Ministre de l'Economie et de l'Aménagement du Territoire. Ces questions tentent d'y voir clair sur le processus de décision, sur le planning, et sur la nécessaire concertation avec les pouvoirs et les acteurs locaux.

La SPI ayant été mandatée aux côtés de la SOGEPa, l'intérêt provincial de la démarche n'est pas à démontrer.

Chacun ira bien entendu de son couplet affirmant que la réaffectation de ces friches doit être porteuse d'avenir pour notre province et notre région et que nous devons oser rêver demain. Chacun parlera de projet durable, d'économie circulaire, de zones de loisirs liées à la mobilité douce, de végétalisation, de réindustrialisation et de déglobalisation suite à la

pandémie, d'investissement dans les sciences du vivant et de la santé,

En outre il importe de ne pas négliger la dimension évolutive liée à l'assainissement des friches qui immanquablement demandera du temps.

A ce stade de la démarche, le collège provincial a-t-il été impliqué d'une quelconque façon ?

Le groupe cdH/CSP estime le sujet stratégique, d'intérêt provincial et en ligne avec l'aspiration citoyenne légitime de repenser notre société et d'assurer l'économie et le bien-être pour les générations futures. Il demande au collège provincial de créer au sein d'une commission provinciale un groupe de travail chargé de formuler les balises provinciales d'un redéploiement souhaité.

Les conclusions de ce travail seraient ainsi transmises utilement à tous acteurs de ce réaménagement : , la Wallonie, la SOGEPa, la SPI, NOSHAQ, Liège Europe Métropole, le Port autonome de Liège et d'autres éventuellement...

Nous vous remercions pour votre réponse et à votre écoute pour votre proposition.

M. LE PRESIDENT. – Pour la réponse, l'invite M. le Député provincial - Président à la tribune.

M. Luc GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune). – Merci M. le Président.

Je pense qu'il y a deux éléments dans votre question. Il y a la fois la problématique des friches industrielles et là, cela ne relève pas directement si ce n'est pas que cela relève de l'intérêt provincial, je n'en doute pas, mais nous n'avons pas une prise directe, c'est une prise très indirecte. D'ailleurs vous citez un certain nombre de partenaires, la SPI, parmi cette assemblée un certain nombre font partie soit du Conseil d'Administration soit du Bureau Exécutif de la SPI. C'est sûr qu'on ne manque pas d'interroger la SPI comme acteur mais ce n'est pas nouveau parce que si ma mémoire est bonne, la première annonce de la fin d'activité à Chertal par exemple, date de 2011. Donc je dirai que c'est un long processus et aujourd'hui peut-être bien que l'actionnaire qui possède ces terrains n'est plus très présent dans notre région, par contre, il faudra bien un jour que quelqu'un paie la dépollution. Toutes ces questions doivent être posées mais c'est un aspect et cet aspect-là forcément il est lié à la deuxième partie de votre question certes. Enfin, vous l'annoncez, on donne finalement mission à des partenaires économiques qui sont spécialistes de ce domaine de réfléchir à des solutions. Ne rajoutons pas des couches aux couches, laissons ces professionnels faire des propositions. Nous discuterons de ces propositions ici. Ça, je ne pense pas que nous ayons de difficultés par rapport à cela et de répondre à cette demande ce sera légitime et chacun aura l'occasion de s'exprimer.

Maintenant pour la deuxième partie de la question qui elle parle plutôt de la vente des actifs qui sont dans NETHYS, indirectement qui sont possédés par ENODIA et dans laquelle la Province est actionnaire majoritaire. Là, c'est une autre dynamique.

Un, jusqu'à présent et je n'ai refusé aucun débat, ni de donner des informations, si

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2020

ce n'est que la vente est prévue pour le 30 juin et que nous ne sommes toujours pas le 30 juin et qu'il est donc pas encore certain vu le nombre de chausse-trappes qu'il reste encore à voir avant d'atteindre cette date pour que cela aboutisse. Et alors de discuter finalement de ce que l'on fera des moyens, il faut d'abord que cette vente soit réalisée et on en est très loin.

Comme vous le savez, un certain nombre d'actions sont pendantes en référé et que rien n'avancera tant qu'on n'aura pas de réponse par rapport à un des opérateurs qui est Orange et puis s'est joint à cette action un autre opérateur qui est Télénet. Ils souhaitent démontrer que le processus de la vente enclenché n'est pas satisfaisant, ce qui est étonnant de leur part c'est qu'ils étaient des compétiteurs à une époque et qu'ils ont, en tout cas pour la part d'Orange, participé à ce processus et donc peuvent difficilement dire qu'ils ont perdu une opportunité puisque c'est sur cet, je dirais, cet élément, qu'ils se présentent devant les tribunaux.

On espère que rapidement, une décision en référé sera prise qui permettra de libérer alors le champ pour aboutir la vente et alors il y a un certain nombre d'écueils, un des nouveaux c'est une problématique liée à la fiscalisation de cette opération et nous attendons là aussi une décision anticipée qui nous permettrait de rassurer l'ensemble des actionnaires de VOO puisqu'il faut parler de la société qu'on cherche à vendre. Ce qui permettra aussi de réaliser les dernières opérations qui doivent exister dans l'acquisition de BRUTELE puisque là aussi les choses ne sont pas encore abouties et là, un certain nombre de débats vos avoir lieu dans les communes qui sont concernées par cette vente.

Tout cela pour dire qu'un jour peut-être, et moi je ne connais pas l'avenir mais au-delà du 30 juin on aura soit un repreneur qui est Providence qui dit « j'accepte de payer le prix » et à ce moment-là, il y aura des moyens et il y aura un débat pour savoir comment on affectera ces moyens mais pour l'instant il est encore un peu difficile de pouvoir savoir exactement ce qu'il en sera, en sachant que, comme je le disais, il y a suffisamment d'éléments, avant d'aboutir qui sont encore incertains et plutôt difficiles et qui à mon sens, moi je ne fais pas de pronostic, mais qui rendent les choses très compliquées pour qu'elles aboutissent.

Une fois que cet élément sera sur la table, il y a au-delà de la vente elle-même toute la stratégie par rapport au Groupe lui-même. NETHYS a des participations, pas seulement dans cette opération, on est aussi dans un processus de vente pour les Editions de l'Avenir, on est aussi dans un processus qui nous est imposé par le BNB par rapport à L'Intégrale, tout cela va générer peut-être des moyens mais si on lie aujourd'hui ce qu'on a comme information, on a plutôt l'impression qu'on devrait payer les acheteurs pour qu'ils fassent l'acquisition des choses.

Alors, que restera-t-il ? Moi, je ne le sais pas, c'est trop tôt pour le dire, c'est à espérer pour la Province qu'il en reste le plus possible et que demain, les bons choix d'investissements soient faits avec ces moyens et que on ne s'en servira pas pour boucler des budgets mais plutôt une dynamique positive de relance certainement sur l'économie, elle en a besoin, pas uniquement à cause de la crise. La crise, à mon avis, renforce le processus mais c'est surtout pour l'avenir et donc, je renverrai aussi cette question vers Liège Europe Métropole, vous l'avez entendu, on nous confie des missions au sein des Zones de Secours c'est dans la réflexion de son territoire entre les Communes et la Provinces qui sont les actionnaires finalement majoritairement de tous ces actifs que la discussion doit avoir lieu et c'est aussi à Liège Europe Métropole de s'inscrire dans cette dynamique et de faire des propositions ; de faire des

propositions à notre Conseil, alors quand on aura ces éléments-là, peut-être effectivement le débat sera possible mais au jour d'aujourd'hui, on est toujours dans l'attente et donc il est difficile de vous proposer plus mais chaque fois que vous m'interrogerez, je répondrai en fonction des informations qui seront disponibles et qui sont à diffuser.

Voilà. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Député provincial - Président. Quelqu'un souhaite t'il intervenir ? Non.

Document 19-20/A48 : Question d'actualité de membres du Conseil provincial relative à l'accueil des migrant.e.s – urgence sanitaire

M. LE PRESIDENT. – Pour la troisième question, référencée 19-20/A48, j'invite Mme Sandrina GAILLARD à la tribune.

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune). - Monsieur le Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale, Chers collègues,

Lorsque le confinement est entré en vigueur, l'ensemble des dispositifs d'accueil des migrants qui ont pu être ouverts grâce à la mise à disposition de locaux publics, a permis d'héberger plus de 700 personnes à Bruxelles, en Région wallonne et aussi au Parc Astrid, je pense.

Dans le même temps, de nombreux foyers citoyens ont ouvert leurs portes et ont permis d'héberger près de 250 personnes. Ces efforts conjugués ont contribué à la lutte contre la propagation du Covid19.

La Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés souhaite pouvoir poursuivre dans cette dynamique constructive de prévention sanitaire.

En conséquence du déconfinement progressif, les femmes et hommes migrants sans abris sont amenés à quitter les foyers des citoyens les hébergeant.

Pour être cohérent avec la volonté de poursuivre les efforts consentis de limitation de la propagation du coronavirus et tant qu'un vaccin ou des traitements préventifs efficaces ne seront pas disponibles, il paraît indispensable de limiter autant que possible les hébergements citoyens à moins d'une prise en charge très spécifique au sein des familles.

C'est pourquoi les différentes plateformes de la Province sollicitent, aujourd'hui, en urgence, la mise à disposition de bâtiments ou lieux permettant d'organiser des hébergements dits collectifs supplémentaires et temporaires en vue de soulager les familles hébergeuses autant que possible et d'accompagner au mieux l'ensemble de la société dans cette très délicate phase de déconfinement.

Concrètement, l'équipe de bénévoles active au sein du groupe de Huy de la Plateforme

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2020

citoyenne souhaite développer la dynamique d'hébergements collectifs destinés aux femmes sans-abri migrantes, particulièrement vulnérables durant cette période et est à la recherche de locaux et infrastructures pouvant être mis à disposition à cette fin.

Il s'agit de locaux permettant d'accueillir 5 femmes et 2 couples dans un premier temps. Les bénévoles continueraient à s'occuper de la logistique.

Afin de répondre à cette urgence, serait-il possible de réquisitionner temporairement des locaux provinciaux vides en ce moment comme par exemple un internat ou le bateau-école amarré à Huy ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT. - Pour la réponse, l'invite Mme la Députée provinciale Vice-présidente à la tribune.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente (à la tribune). – Merci M. le Président. Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre question qui me permet notamment de faire le point complémentaire à celui du Député – Président sur les initiatives qui ont été prises par notre institution face à la crise liée au Covid19.

Alors, si les premiers paragraphes de votre question parlent du Covid19, votre question se rapporte, elle, exclusivement à la question de la mise à disposition d'infrastructures provinciales pour l'accueil de personnes, 5 femmes et de 2 couples migrants, sans abris en région hutoise, 9 personnes donc.

Tout d'abord, je souhaiterais replacer votre question dans le contexte de la migration en Belgique.

Dans notre pays, l'accueil des migrants souhaitant séjourner sur le territoire belge est assuré par Fedasil, l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile. Avec la Croix-Rouge, Fedasil gère une soixantaine de structures d'accueil dites « ouvertes ». Elle offre l'hébergement et l'accompagnement médical, social et psychologique à ceux qui ont dû fuir leur pays.

Elle assure la scolarité des enfants, propose aux adultes un soutien juridique, linguistique, des formations, facilite leur intégration dans le tissu local... De nombreuses associations leur viennent également en aide : Cap Migrants, Service d'Aide aux Migrants, Centre d'accompagnement Migrants, Live in Color... pour n'en citer que quelques -unes avec lesquelles nous avons des relations et ces personnes ne sont donc pas sans-abris.

Mais en matière de migration, la Belgique est également un lieu de passage, une plaque tournante, pour toute une série de personnes qui souhaitent rejoindre un autre pays, elles constituent ce que le secteur appelle les « transmigrants ».

Ces personnes sont, elles, en attente d'une information ou d'une opportunité qui leur

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2020

permettra de rejoindre un autre pays, souvent l'Angleterre. Elles n'entament aucune démarche et de ce fait, n'ont pas accès aux aides de Fedasil et de ses partenaires. C'est alors, il existe aussi des pistes de solutions, c'est alors le secteur associatif qui prend le relais, du moins, celui qui assure un accueil inconditionnel mais aussi diverses initiatives citoyennes, dont la plateforme à laquelle vous faites référence.

« Migrants », « Réfugiés », « transmigrants », « Personnes sans domicile fixes » : la Province ne fait pas de distinction entre ces personnes qui ont besoin de combler leurs besoins de base : manger, dormir, se laver, lessiver leurs vêtements, se chauffer...

Et c'est notamment pour soulager ces publics vulnérables quels qu'ils soient et vous le savez, que nous avons créé, en partenariat avec le secteur associatif, le Carrefour Santé Social à Saint-Laurent. Toutes les aides de base et bien plus encore y sont proposées...

Il est évident que l'épidémie de Covid-19 a brutalement déséquilibré toute cette organisation, CaSS en ce compris mais secteur associatif en général. Une partie du secteur associatif a fermé ses portes alors qu'une autre a dû adapter grandement son offre de service. Mais rassurez-vous, la majorité du secteur associatif reprend ses activités. Pour ce qui est du Carrefour santé social, il les intensifie même.

Pour répondre maintenant à votre unique question sur la possibilité de réquisitionner temporairement des locaux provinciaux vides en ce moment comme un internat ou le bateau-école, je souhaiterais vous rappeler que la Province de Liège doit assurer une politique cohérente sur l'ensemble de son territoire, à savoir celui des 84 communes qui la composent.

Dès le début de l'épidémie et la mise en difficultés de l'équilibre habituel du maillage associatif tel que je vous l'expliquais, la Province de Liège, sur mandat de M. le Gouverneur, a invité toutes les Communes de son territoire à une réunion au palais provincial, c'était le 18 mars dernier. Elle leur a proposé de leur apporter l'aide urgente dont elles avaient besoin pour protéger leur public fragile, dont les sans domicile fixes, transmigrants ou non. À cette proposition et pour information, le CPAS de Huy, qui n'était pas présent, il s'est excusé, a demandé quelques kits d'hygiène et deux tentes... rien de plus.

Répondant ensuite aux préoccupations de la Ville de Liège, du CPAS de Liège et de celui de Seraing la Province a construit le dispositif du Parc Astrid. Les partenaires n'ont pas opté pour un confinement dans un bâtiment « en dur » mais bien en plein air et ce sur base des recommandations médicales et sanitaires visant à la protection de ce public vulnérable.

Le Collectif Astrid, auquel se sont jointes diverses associations, et je viens d'apprendre dans les indiscretions du couloir que vous aviez participé, c'était un secret jusqu'ici, je vous en remercie d'ailleurs publiquement... Donc le Collectif Astrid a ainsi assuré la distribution des tentes individuelles, des matelas et sacs de couchage, des aides alimentaires... Des personnes relais ont assumé la permanence médicale et sociale... Des douches, des espaces dédiés aux malades Covid, aux cas suspects ont été organisés. La Province a fourni 500 gobelets réutilisables, 500 kits d'hygiène, 1 000 paires de gants, des masques de protection dans la mesure de ses possibilités, du personnel psycho-médico-social. La distanciation sociale a été préservée et la propagation du virus freinée.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2020

Le dispositif a fort bien fonctionné et touchera à sa fin ce dimanche, repassant ainsi le relais au secteur associatif.

La phase 2 du déconfinement annonce donc la fin de ces mesures particulières mais aussi la réouverture des structures d'aide et d'accueil : celle du CaSS, notamment ! Le CaSS réouvrira ses activités à partir du mardi 2 juin, donc mardi prochain. Bien sûr des mesures d'accompagnement inédites sont à prévoir, comme partout ailleurs. La Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés retrouvera donc elle aussi sa situation antérieure au Coronavirus.

Et par rapport à la situation des 9 personnes sans-abris que vous évoquez, je ne saurai que trop vous recommander de les orienter vers le secteur associatif local, vers le CPAS pour une éventuelle mise à disposition d'un hébergement d'urgence ou encore, vers le CaSS pour une prise en charge des besoins primaires, une information sur leur statut en Belgique, leurs droits et obligations. L'objectif étant bien de trouver une solution bien plus pérenne qu'une mise à disposition de locaux qui ne saurait être que très temporaire.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Députée provinciale Vice-présidente. Quelqu'un souhaite t'il intervenir ? Non.

Document 19-20/A49 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux mesures prises face à la sécheresse annoncée

M. LE PRESIDENT. – Pour la quatrième question, référencée 19-20/A49, j'invite Mme Marie-Christine SCHEEN à la tribune.

Mme Marie-Christine SCHEEN, Conseillère provinciale (à la tribune). – Nous assistons à un mois de mai exceptionnellement ensoleillé, chaud et sec. Des températures au-dessus des normes saisonnières et des chutes de pluies très limitées ont été enregistrées. Cette situation provoque dans tout le pays une situation préoccupante de sécheresse. Et la province de Liège n'est pas épargnée.

L'inquiétude porte bien sûr sur le niveau des eaux souterraines exceptionnellement bas mais également sur l'observation des voies non navigables. Cette situation risque de poser de grandes difficultés pour les agriculteurs, pour les nappes phréatiques et la consommation d'eau au quotidien, mais également pour le biotope de nos voies non navigables, les petits ruisseaux.

Du côté de la Flandre, une commission sécheresse a été activée afin de prendre des décisions au plus vite. Du côté wallon, une ligne imaginaire semble s'être tracée séparant nord et sud du pays. Certes, l'état des nappes phréatiques semblent meilleur selon les responsables d'AquaWal, mais le risque est présent et la sécheresse aura des conséquences certaines sur le rendement agricole.

La Province de Liège, dans le cadre de ses compétences, a son rôle à jouer pour

prévenir cette situation et protéger agriculteurs et environnement.

Les services agricoles provinciaux ont-ils été sollicités récemment par des agriculteurs au vu de la situation. Quelles actions les services envisagent-ils éventuellement? Dans le cadre de ses contrats-rivières, quelles actions sont envisagées pour la protection de la biodiversité ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. LE PRESIDENT. – Pour la réponse, l'invite M. le Député provincial André DENIS à la tribune.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune). – Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Madame SCHEEN, permettez-moi de vous remercier pour votre question et de vous éclairer... De tout temps, il y a eu des sécheresses. C'est une réalité à laquelle nos agriculteurs sont habitués : la météo et ses impacts sur les récoltes font partie intégrante de leur métier, de leur quotidien.

Dès lors, il existe, depuis toujours – si je puis dire –, des aides et des démarches leur permettant de faire face à ce qu'on nomme les « calamités agricoles ». La procédure n'a pas de secret pour eux, ils y sont habitués.

Lors d'une sécheresse, ou de tout autre évènement naturel exceptionnel, il faut rédiger une demande au Bourgmestre de sa Commune afin de solliciter la visite de la Commission communale de constat des dégâts aux cultures. Celle-ci se rend sur site dans les 10 jours suivant la réception de la demande écrite afin de constater officiellement le dommage : un procès-verbal est alors dressé, c'est lui qui fera office de document officiel attestant des dégâts.

C'est ce PV qui sera envoyé vers le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement avec une demande de reconnaissance de l'évènement comme calamité agricole, si ce dernier répond bien aux critères fixés par le décret et l'arrêté wallons régissant cette procédure. Le tout – en ce compris l'éventuelle indemnisation – est géré par la Wallonie, qui va – de ce que j'ai récemment entendu de la part du Ministre – simplifier pour l'avenir la procédure de reconnaissance des calamités, dont la sécheresse.

La Province de Liège ne fait pas partie du processus. Evidemment, si un agriculteur nous sollicitait au sujet de la sécheresse, nous veillerions à lui indiquer vers quels interlocuteurs se tourner pour mener à bien cette procédure. Mais ce n'est actuellement pas le cas et cela ne risque guère de se produire... Je vous l'ai dit : chacun est bien informé et accoutumé à la chose, rien ne nécessite spécifiquement notre intervention. Mais nous restons à l'écoute...

En revanche, avec le Département Agriculture, avec le Laboratoire provincial et ses analyses d'eaux et de terres agricoles, nous poursuivons, comme tout au long de l'année, nos conseils au secteur sur le recours à une bonne irrigation des sols. Bien sûr.

En ce qui concerne les Contrats de Rivière, la législation wallonne en matière de

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2020

sècheresse – actuellement en réflexion d’ailleurs – leur permet surtout de mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation. Notez que c’est justement pour ces actions, et d’autres, que la Province de Liège, en tant que gestionnaire, participe à leur financement !

Il va évidemment de soi que nous sommes attentifs à toute sollicitation des Contrats de Rivière puisque nous travaillons main dans la main avec eux : s’ils viennent nous trouver au sujet de cette problématique, nous verrons évidemment comment l’expertise et le savoir-faire des agents du Service des Cours d’eau peuvent les aider et les soutenir dans ce qu’ils entendront mettre en place.

J’espère avoir ainsi répondu à vos interrogations, Madame Scheen. De ceci, reprenez avant tout que nous sommes toujours ouverts à tout besoin émanant du « terrain » et prêts à adapter nos services en fonction des réalités, par soleil de plomb ou froid de canard.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Député provincial. Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ?
Non.

VIII. Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 19-20/161 : Retrait partiel de la décision du Conseil provincial du 13 juin 2019 (document 18-19/322 – résolution n°5) en ce qu’elle porte sur la proposition de désignation de représentants MR au sein des Conseils d’administration de diverses Sociétés de logement de service public restantes ET Représentation provinciale au sein des Sociétés de logement de service public : « La Maison Liégeoise » et « Öffentlicher Wohnungsbau Eifel ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. – Point 5 de l’ordre du jour (document 19-20/161).

Ce document a été soumis à l’examen du Bureau et n’a soulevé aucune remarque ni aucune question, c’est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l’adopter.

J’ouvre la discussion générale. Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/162 : Modifications du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial de Liège

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 19-20/162).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/163 : Modification de la représentation provinciale au sein de l'asbl « Fédération du Tourisme de la Province de Liège - (F.T.P.L.) » : remplacement de Monsieur Luc NAVET, Conseiller provincial.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 19-20/163).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2020

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/164 : Modification de la représentation provinciale au sein de l'asbl « Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères ou d'origine étrangère de Liège », en abrégé « CRIPEL » - Diminution du nombre de représentants provinciaux suite aux modifications statutaires.

Document 19-20/165 : Modification de la représentation provinciale au sein de l'asbl « Groupement d'Informations Géographiques » en abrégé « GIG » : Remplacement de Monsieur Luc GILLARD, Député provincial - Président.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 8 et 9 de l'ordre du jour (document 19-20/164 et 165).

Ces documents ont été soumis à l'examen du Bureau et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par consensus que votre Bureau vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions du Bureau pour ces deux documents? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 19-20/166 : Retrait de la décision du Conseil provincial du 12 décembre 2019 (document 19-20/069) en ce qu'elle porte sur l'octroi d'une subvention au profit de l'asbl « EKLO » et octroi d'une subvention en matière de Culture au profit de l'asbl « QUATREMILLE » pour le fonctionnement 2019 du site internet interculturel QUATREMILLE.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 19-20/166).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé une question, j'invite le rapporteur M. Rafik RASSAA à nous en faire connaître les conclusions.

M .Rafik RASSAA, Rapporteur (à la tribune). – Chers Conseillers, Chers Députés, Votre Commission réunie ce mercredi 27 mai s'est réunie et a débattu du document 19-20/166 qui concernant le retrait de la décision du Conseil provincial de décembre dernier qui portait sur l'octroi d'une subvention au profit de l'ASBL EKLO et l'octroi d'une subvention en matière de culture au profit de l'ASBL Quatremille pour le fonctionnement du site internet interculturel Quatremille.

Une Commissaire demande plus d'explications sur l'historique de la décision.

L'administration répond que la Province a établi un partenariat avec l'ASBL Quatremille pour une application de géolocalisation des activités culturelles sur la province. L'ASBL a entamé d'autres activités mais a introduit la demande de subside au nom de l'ASBL EKLO. On a donc dû requalifier le subside pour qu'il soit au nom de l'ASBL Quatremille.

Le Député-Président ajoute que c'est un mauvais copier-coller et qu'on doit absolument rectifier car à défaut, on ne pourra pas liquider le subside.

Le dossier est soumis au vote et obtient 8 votes pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Chef de Groupe.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2020

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/167 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Société Libre d'Emulation » pour la programmation culturelle de la saison 2019-2020.

Document 19-20/168 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « CDM 2047 » – Création théâtrale SABBAT MATER – Production mars et avril 2020.

Document 19-20/169 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la Fondation d'utilité publique « Bolly Charlier ».

Document 19-20/170 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Les Carnets du Trottoir » dans le cadre de l'organisation d'un spectacle de Magie Nouvelle intitulé « Le Grand Saut », de janvier 2020 à mars 2021.

Document 19-20/171 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Le Forum » dans le cadre du projet « Rendez-vous en terre de citoyenneté » – Programmation de deux spectacles les 1er et 2 février 2020.

Document 19-20/172 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Les Amis du Château féodal de Moha » dans le cadre de l'organisation 2020 des Fêtes de la Neuvaine en mai et de balades contées en septembre.

Document 19-20/173 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Que Faire ? » dans le cadre de la création théâtrale intitulée « C'est pas la fin du monde ».

Document 19-20/174 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Compagnie les Voisins » dans le cadre de la création d'un podcast natif sur les légendes liégeoises intitulé « Macrales ».

Document 19-20/175 : Octroi de subventions en matière de Culture – Soutien à 5 Centres culturels dans le cadre du programme de « Spectacles à l'école ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 11 à 19 de l'ordre du jour (documents 19-20/167 à 19-20/175) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Le document 19-20/172 a été retiré en Commission car l'octroi de subvention a été annulé.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2020

Les documents 19-20/170 – 171 et 175 ayant soulevé des remarques et des questions, j'invite le rapporteur, M. Serge CAPPÀ, à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole M. le Chef de Groupe.

Mme Serge CAPPÀ, Rapporteur (à la tribune). – Merci M. le Président, Madame la Directrice générale, Chers Collègues.

Ce mercredi 27 mai, votre première Commission a examiné différentes demandes en matière de Culture. On vient de le signaler, M. le Président. A la demande du Président de séance, le document 19-20/167 à 19-20/175 ont été regroupés.

En premier lieu, le Député-Président a présenté chaque document avant de les soumettre aux différentes questions.

Seuls les documents, en tout cas en ce qui me concerne et ce que j'ai pu noter, 19-20/170 et 19-20/175 ont suscité des questions.

Le 170, demande de soutien de l'ASBL Les Carnets du Trottoir » dans le cadre de l'organisation d'un spectacle de Magie Nouvelle intitulé « Le Grand Saut », de janvier 2020 à mars 2021. Un membre de la Commission, je fais un petit clin d'œil à ma collègue Muriel FRENAY parce qu'elle va demander s'il faut genrer ou pas...

Mme Murielle FRENAY, Conseillère provinciale (de son banc). – Oui.

M. Serge CAPPÀ, Rapporteur (à la tribune). – C'est pour ça, un membre de la Commission ou alors je dis, une Commissaire... Je savais que tu allais réagir, c'est pour cela que je le souligne comme tel... Une Commissaire s'étonne que l'on subsidie un organisme d'une autre province, en particulier Rendeux, localisation dans le Luxembourg. Il lui est répondu qu'outre le fait que beaucoup d'artistes liégeois sont concernés par ces activités, la diffusion de ces spectacles se fait aussi sur une partie du territoire de la Province de Liège.

L'article 19-20/175 : Octroi de subventions en matière de Culture – Soutien à 5 Centres culturels dans le cadre du programme de « Spectacles à l'école ». Une Commissaire demande comment les quotas des répartitions sont répartis.

Il lui est répondu qu'ils sont déterminés sur base des du programme « Spectacles à l'école 2019 » et la reconnaissance de centres culturels par la Commission ad hoc de la Fédération Wallonie Bruxelles qui propose par ailleurs un quota d'interventions sur lequel le soutien de l'institution provinciale est calculé afin de soutenir la diffusion de spectacles durant le temps scolaire 2019.

Je dois souligner aussi que ce matin, nous avons reçu, pour ce qui concerne les membres de la première commission, de l'administration concernant les points qui ont été évoqués en Commission. Cela a été demandé, cela a été fait, je crois qu'il faut le souligner mais lorsque j'ai rédigé ce rapport, je n'étais évidemment pas encore en possession de ces éléments.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2020

Le résultat du vote est de 8 pour et 2 abstentions.

Merci M. le Président.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Chef de Groupe.

En ce qui concerne les cinq autres documents, ceux-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces huit documents ? Le groupe PS, le groupe MR. Le groupe PTB, le groupe ECOLO. Le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les huit résolutions.

Document 19-20/176 : Affectation du patrimoine de l'asbl « Équipe Science et Patrimoine de la Vallée de la Vesdre » au Musée de la Vie wallonne suite à sa dissolution.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document 19-20/176).

Ce document a été soumis à l'examen de la première commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre 1^{ère} Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/177 : Don de 10.00 masques provenant de la province du Fujian.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour (document 19-20/177).

Ce document a été soumis à l'examen de la 1^{ère} Commission et a soulevé des questions et remarques, j'invite donc le rapporteur, Madame Virginie DEFRANG-FIRKET, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, Rapporteur (à la tribune). – Merci M. le Président. Chers Collègues,

L'objet du document 19-20/177 qui a été soumis à votre première commission ce mercredi vise à obtenir l'agrément de notre assemblée pour un don reçu de 10.000 masques.

En effet, le Bureau des Affaires étrangères du Fujian a proposé d'offrir à la Province de Liège 10.000 masques de type KN95 en vertu de la charte d'Amitié et de collaboration entre les Provinces de Liège et du Fujian.

L'opération juridique doit être considérée comme une libéralité au profit de la Province de Liège qui peut être définie comme étant « un acte juridique ayant pour objet un transfert ou un abandon d'un droit, à titre gratuit, entraînant pour la personne gratifiée un enrichissement corrélatif à l'appauvrissement du disposant ».

Plusieurs questions ont été posées par les membres.

La première a porté sur la manière dont ces masques ont été distribués. Le Député – Président explique que M. DEBROUX s'occupe des Zones de Secours, il joue le rôle d'interface et de coordinateur entre les Zones. C'est lui qui a géré le dispatching de l'ensemble des lors de masques acquis ou reçus par la Province et organisé leur distribution entre les Zones de Secours, les Zones de Police, l'Aide médicale urgente, les vétérinaires, les maisons de repos sans cluster, tout cela en fonction des besoins.

Un autre membre demande ce que signifie le non besoin de procéder à l'enregistrement de cette donation. Il lui est répondu qu'un acte de donation ne nécessite pas d'enregistrement à savoir cette formalité vis-à-vis du SPF Finances parce qu'elle a eu lieu de la main à la main et non sur base d'un écrit préalable. Il importe donc uniquement de faire avaliser cette donation par le Conseil provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2020

La dernière intervention d'un de nos membres était pour saluer le geste de la Chine et a souligné son importance à l'égard de nos services de secours.

Eurégio Meuse Rhin a également permis de trouver des fournisseurs pour atteindre rapidement cet objectif de sécurité à ajouter le Député –Président.

On peut dire en conclusion que les relations internationales dans lesquelles la Province s'inscrit, portent leurs fruits, leur efficacité est à souligner.

Cette résolution a été adoptée, tenez-vous bien, à l'unanimité et c'est à souligner également.

Merci.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Cheffe de Groupe.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/178 : Marché public de services – Adhésion à la centrale d'achats du FOREM pour le marché portant sur la maintenance de la solution Fortinet existante, l'acquisition de matériels et logiciels du catalogue Fortinet, le recours au support sur site (shared support), ainsi que les services de consultance y afférents – Confirmation par le Conseil provincial de la décision du Collège provincial du 9 avril 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour (document 19-20/178).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/179 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Dérivation Théâtre » dans le cadre de la création théâtrale de Roméo et Juliette de William Shakespeare.

Document 19-20/180 : Octroi de subventions en matière de Culture – Soutien aux théâtres « Le Moderne », « Théâtre Proscenium », « Comédie d'un jour », « Compagnie Art-KVie » et « Le Grandgousier » dans le cadre de la création de spectacles pour l'opération « Odyssée Théâtre » – 1er semestre 2020.

Document 19-20/181 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel de Spa-Jalhay-Stoumont » – Ateliers d'apprentissage du français par le chant, organisés en 2020.

Document 19-20/182 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien du Centre Culturel de Verviers – Projet d'exposition « Labo des Mots » en 2020.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 23 à 26 de l'ordre du jour (documents 19-20/179 à 19-20/182) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Le document 19-20/181 ayant soulevé des remarques et des questions, j'invite le rapporteur, M. Irwin GUCKEL, à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole Monsieur le Secrétaire.

M. Irwin GUCKEL, Rapporteur (à la tribune). – Merci M. le Président, Chers Collègues,

Donc, la question portait sur les articles 19-20/179 à 182 qui étaient regroupés et portaient sur les octrois de subventions.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2020

La Commissaire a demandé si les activités des ateliers tels qu'ASBL Centres culturels etc seraient reportés dans le temps, le Député-Président nous a fait part que l'idée générale est d'avoir une aide équitable envers les situations des artistes. En ce moment, le retour du terrain est parcellaire, l'analyse des aides à mettre en place est en cours.

Merci.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Secrétaire.

En ce qui concerne les trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 19-20/183 : Marché public de fournitures – Adhésion à la centrale d'achat de l'Etat Fédéral représenté par BELNET portant sur la maintenance et l'acquisition de nouveau matériel réseau (optique et IP) provenant des fournisseurs Juniper, Nokia, Cienan et F5.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour (document 19-20/183).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/184 : Désignation au 1er janvier 2020 d'un receveur spécial des recettes à l'Internat polyvalent de Seraing.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 19-20/184).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/185 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Volley-ball Club Waremme » – Fonctionnement 2020.

Document 19-20/186 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Commission des Jeunes du Royal Stade Waremmien Football Club » – Réaffectation de la subvention 2018 au fonctionnement de la saison 2018-2019.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2020

M. LE PRESIDENT.- Points 29 et 30 de l'ordre du jour (documents 19-20/185 et 19-20/186) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces documents ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous passer à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 19-20/187 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Fédération des motocyclistes de Belgique (FEDEMOT) », dans le cadre de l'achat d'un véhicule adapté au transport des P.M.R. et de leur fauteuil.

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour (document 19-20/187).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/188 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Plate-forme des Soins palliatifs en province de Liège » dans le cadre de ses activités 2020 – Fonctionnement.

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour (document 19-20/188).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/189 : Octroi de subventions en matière de Sports, des Relations Presse et de l'Information multimédia – Demande de soutien de l'asbl « Vélo Club Cité Jemeppe » - 46^{ème} édition du « Grand Prix du Vélo Club Cité de Jemeppe » organisée à Jemeppe le dimanche 27 septembre 2020.

M. LE PRESIDENT.- Point 33 de l'ordre du jour (document 19-20/189).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2020

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/190 : Budget provincial 2020 – 1^{ère} série de modifications – Confirmation par le Conseil provincial de la décision du Collège provincial du 9 avril 2020.

Document 19-20/191 : Budget provincial 2020 – 2^{ème} série de modifications – Confirmation par le Conseil provincial de la décision du Collège provincial du 30 avril 2020.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 34 et 35 de l'ordre du jour (document 19-20/190 et 191).

Les deux documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. SCHROBILTGEN, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Jacques SCHROBILTGEN, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci M. le Président.

Donc en fait, il y a eu une question dans un point, il y a un mouvement de 2,5 millions de l'extraordinaire vers l'ordinaire et que la Commissaire ne retrouvait pas cette ligne dans le deuxième document. Il a été dit que ce montant a été ajouté à un crédit à une autre ligne et que c'est pour cela qu'on ne retrouve pas cela en direct.

Merci.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller provincial.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous passer au vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne les deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 19-20/192 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « La Lumière » – Réaffectation d'une subvention octroyée en 2019.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 36 de l'ordre du jour (document 19-20/192).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission a soulevé une question. J'invite le rapporteur M. Yves DERWAHL à nous en faire connaître les conclusions.

M. Yves DERWAHL, Conseiller provincial (à la tribune). – Chers Collègues,

La deuxième Commission s'était réunie le 26 mai 2020 et une Commissaire avait soulevé une question concernant l'achat d'un autoréfracteur que ça s'appelle que nous avons donc décidé de subventionner de 3.000 € le 26 septembre 2019 au profit de l'ASBL La Lumière. Finalement ce matériel a été offert par un hôpital et il fallait donc prendre une décision de réaffecter la subvention pour l'acquisition d'un focomètre.

Pour ceux qui ne savent pas ce que c'est un focomètre, c'est un appareil de mesure de la puissance de correction des verres qui auraient coûté 2975,07€ et le montant, donc le solde de 24,93 € a été remboursé.

Finalement par 6 voix pour et 4 abstentions la deuxième Commission a adopté ce point.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Mme GAILLARD. Je clos la discussion générale.

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune). – Donc le remboursement a été fait en décembre 2019 et on nous demande seulement maintenant de voter et donc petit rappel, c'est que les pouvoirs spéciaux n'étaient pas encore octroyés à ce moment-là et donc voilà... malgré tout le groupe ECOLO s'est abstenu en commission mais nous allons bien entendu soutenir l'œuvre voter pour.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Conseillère. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2020

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/193 : Mise en non-valeurs de créances dues au Centre d'Aide à Domicile (CAD).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 37 de l'ordre du jour (document 19-20/193).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, votre deuxième Commission vous propose donc de l'adopter par 8 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/195 : Prise de connaissance du rapport périodique en matière d'occupation des travailleurs handicapés basé sur la situation de la Province de Liège au 31 décembre 2019.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 38 de l'ordre du jour (document 19-20/195).

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2020

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé une intervention. J'invite le rapporteur, Mme Assia MOUKKAS, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Assia MOUKKAS, Conseillère provinciale (à la tribune). – Merci M. le Président. Chers Collègues.

Lors de la Commission 3, le mardi 26 mai et pour le rapport périodique en matière d'occupation des travailleurs handicapés basé sur la situation de la Province de Liège. Le Député est intervenu pour nous expliquer exactement on en est où par rapport à ce point.

D'abord, le Député a rappelé les obligations de la Province en se basant bien sûr sur l'Arrêté de la Région wallonne du 7 février 2013 relatif à l'emploi des travailleurs handicapés dans les Provinces, les Communes et les CPAS ainsi que les associations de service public.

La Province a l'obligation de faire un rapport périodique chaque deux ans. Il faut respecter un taux minimum de 2,5 d'occupation de travailleurs handicapés de l'effectif total des emplois à temps pleins, déclarés à l'ONSS. Informé les travailleurs concernés par les publications etc. de ces dispositions dont ils peuvent bénéficier.

Ces travailleurs sont le personnel enseignant et le personnel enseignant non-subventionné.

Maintenant, on passera voir quelques chiffres. Sur un effectif total de 2768,35 ETP, il y a 183,78 ETP ce qui donne un taux de 6,6% ; plus que le taux obligatoire qui est imposé par ledit Décret.

Donc ces postes sont répartis sur trois catégories d'agents : on a 126,35 agents reconnus par l'AVICQ, donc il y a 57 agents en situation d'handicap qui bénéficient des aménagements et 0,22 agents sur base de marché du travail en l'occurrence ici, l'ASBL La Lumière.

Donc, à ce niveau il est intéressant de vous démontrer aussi qu'il y a eu une augmentation constante entre 2013 et 2017 parce qu'on a les chiffres que 2013 qui étaient à 132,77 postes qui passaient à 165 postes en 2017. Donc il y a eu vraiment une augmentation. Au total, les subsides reçus pour certains travailleurs handicapés sont en moyenne de 640.000 euros par an.

Voilà c'est tout, c'est juste une prise de connaissance, il n'y a pas de vote.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Conseillère.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend donc connaissance de ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2020

Document 19-20/196 : CHR Verviers : Première assemblée générale ordinaire fixée au 10 juin 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 39 de l'ordre du jour (document 19-20/196).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO et le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/197 : Cultes – Compte 2018 de la Mosquée Merkez Cami, rue de Rewé, 2 à 4000 Liège – Prise de connaissance.

Document 19-20/198 : Cultes - Compte 2018 de la Mosquée Barbaros Hayrettin Pasa Cami, rue Saint Quirin, 1 à 4960 Malmedy – Avis favorable.

Document 19-20/199 : Cultes - Budget 2019 de la Mosquée Barbaros Hayrettin Pasa Cami rue Saint Quirin 1, 4960 Malmedy - Avis favorable.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 40, 41 et 42 de l'ordre du jour (documents 19-20/197 à 19-20/199) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 1 abstention que votre troisième Commission vous propose d'adopter les documents 198 et 199. En ce qui concerne le document 19-20/197, votre troisième Commission vous invite à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions 19-20/198 et 199 et prend connaissance de la résolution 19-20/197.

Document 19-20/200 : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition, dans le cadre du plan d'Equipement didactique 2020, de l'encadrement différencié 2019-2020 et de la modernisation des équipements pédagogiques de pointe (Appel à projets 2018-2019), de matériel didactique et d'autre part de matériel de cuisine pour les besoins du secteur (débutant le lendemain de la notification au soumissionnaire de l'approbation de son offre, pour se terminer au 30 juin 2021) – Confirmation par le Conseil provincial de la décision du Collège provincial du 23 avril 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 43 de l'ordre du jour (document 19-20/200).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2020

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/201 : Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2020 arrêtée par l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège – Avis favorable.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 44 de l'ordre du jour (document 19-20/201).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/202 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché intitulé : « Construction en atelier et sur site, Transport et Montage sur site d'abris voyageurs – Centrale d'achat 2020 ».

Document 19-2/203 : Marché public de travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Centre d'hébergement du Service provincial de la Jeunesse – Rénovation du pavillon Struvay – PST – Projet 5.1.1.1 « Améliorer et entretenir les bâtiments provinciaux en établissant une priorisation des actions à réaliser sur base d'une analyse technique objective ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 45 et 46. de l'ordre du jour (documents 19-20/202, 19-20/203).

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2020

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 19-20/204 : Octroi de subventions en matière d'Infrastructures, de Développement durable et de Supracommunalité – Demande de soutien aux Communes de Bassenge et de Dison pour l'équipement des aires d'atterrissages nocturnes de l'hélicoptère du Centre Médicalisé Hélicopté de Bra-sur-Lienne.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 47 de l'ordre du jour (document 19-20/204).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Caroline LEBEAU, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Caroline LEBEAU, Rapporteur (à la tribune). – Merci M. le Président. Chers Collègues,

Ce document a donné lieu à une question de la part d'une Commissaire donc pourquoi ce n'est que Bassenge et Dison qui touchent la prime de 2.000 € alors qu'on parle aussi d'autres lieux.

Il y a eu 10 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Conseillère provinciale.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2020

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/205 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association Sportive de l'Enseignement Provincial - Liège » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/206 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Carrefour, Centre de Loisirs de l'Enseignement Provincial Liégeois » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/207 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 48 à 50 de l'ordre du jour (document 19-20/205, 206 et 207).

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission et ont soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Marc MAGNERY à nous en faire connaître les conclusions.

M. Marc MAGNERY, Rapporteur (à la tribune).- Merci M. le Président. Chers Collègues, Mesdames et Messieurs les Députés,

Mon rapport concerne la discussion autour de trois rapports annuels. Le premier est le rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Association Sportive de l'Enseignement Provincial - Liège ».

Une Commissaire demande quels sont les sports pratiqués pendant les journées sportives. Elle suggère également que pour le prochain rapport on puisse donner des statistiques genrées sur les sports pratiqués.

Il lui est répondu qu'un peu tous les sports sont pratiqués. Des sports connus classiques et découvertes sans que des exemples lui soient donnés mais ils le seront donnés lors de la

prochaine Commission.

Le second rapport est le rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Carrefour, Centre de Loisirs de l'Enseignement Provincial Liégeois ».

Une Commissaire demande qui choisit les destinations des excursions. Elle suggère que ce soit puisse être fait dans des organes paritaires entre les élèves et les membres de l'ASBL.

Il lui est répondu que le choix des destinations des excursions est l'apanage du Comité en question. Le plus souvent, à l'écoute et en bonne intelligence avec les élèves. Il n'y a pas besoin de figer la décision dans un organe paritaire. Beaucoup d'élèves ont envie d'aller à la mer, souvent l'ASBL entend et répond positivement à cette demande.

Enfin, le troisième rapport concerne l'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné ».

Une Commissaire demande sous quel type de contrat sont employés les trois ETP et pour quel type d'emploi ? Il lui est répondu que ce n'est pas du personnel détaché mais bien trois emplois fixes propres l'ASBL, deux sont du personnel administratif et un du personnel d'entretien. Les trois à charge de l'ASBL.

Votre cinquième Commission vous propose d'adopter ces documents 19-20/205, 206 et 207 à l'unanimité.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller provincial.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2020**Document 19-20/208 : Don d'un véhicule strippé par la Zone de Police Ans – Saint-Nicolas pour les besoins de l'ECOPOL.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 51 de l'ordre du jour (document 19-20/208).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/209 : Adoption d'un nouveau règlement relatif aux élections des Directeurs de département et du Directeur-Président de la Haute Ecole de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 52 de l'ordre du jour (document 19-20/209).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VIII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2020

M. LE PRESIDENT.- Point 53 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 11 juin 2020 à 16H30.

La réunion publique est levée à 18h05.